

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

COMMUNE
D'AVERMES
(ALLIER)

Date de la
convocation :
31 janvier 2024

05. Détermination
des catégories de
dépenses dans
l'article « fêtes et
cérémonies »

Nombre de membres

- › En exercice 14
- › Présents 10
- › Votants 10

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ALBOUY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD, CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD et PANDREAU.

Messieurs ALBOUY, BUJOC, DE BATTISTA, DIDTSCH, MARIDET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Madame PASQUIER,

Absents : Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur ARNAUD.

Madame FAURE-FONTENAY est nommée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

V – DÉTERMINATION DES CATEGORIES DE DEPENSES DANS L'ARTICLE « FÊTES ET CEREMONIES »

Considérant que les dépenses qui résultent des diverses manifestations sont imputées à l'article 6232 « Fêtes et Cérémonies »,

Considérant que le comptable lors des paiements doit exiger toutes les pièces nécessaires pour vérifier le bien-fondé des achats,

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité des votants décident d'insérer dans cet article les achats suivants :

- les colis de Noël pour les personnes âgées domiciliées à Avermes, de 80 ans et plus.
- les frais d'emballage pour les colis et cadeaux.
- les frais pour le repas des aînés dont ceux d'animation, de décoration et d'alimentation et différentes manifestations pouvant être initiées par le C.C.A.S.
- les cadeaux des doyens et doyennes du repas des aînés, cadeau pour le ou les centenaires de l'année.
- les médailles, bouquets de fleurs.
- les fournitures diverses.

Le Président du C.C.A.S.
Jean-Luc ALBOUY